



Les Îles-de-la-Madeleine

Communauté maritime

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue le 14 juillet 2026, à 19 h, à la mairie.

CM2607-0159

Adoption du Règlement n° CM-2026-10 décrétant des dépenses en immobilisation pour l'acquisition d'un parc de conteneurs commerciaux et un emprunt de 1 350 000 \$

ATTENDU QUE le conseil désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE le conseil prévoit acquérir un nouveau parc de conteneurs commerciaux, visant à améliorer l'efficacité des opérations, à réduire les coûts associés à la collecte des matières résiduelles et à favoriser une meilleure standardisation des équipements utilisés sur le territoire;

ATTENDU QU' il y a lieu pour le conseil de contracter un emprunt pour financer ces acquisitions;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 9 juin dernier;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement a été mentionné;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sébastien Cyr,
appuyée par Georges Painchaud,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement intitulé « Règlement n° CM-2026-10 décrétant des dépenses en immobilisation pour l'acquisition d'un parc de conteneurs commerciaux et un emprunt de 1 350 000 \$ »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
Aux Îles-de-la-Madeleine
Ce 15 juillet 2026

Alexandra Vigneau, greffière